

la situation qui existe au Canada, on peut dire, je crois, que dans nul pays du monde la masse du peuple n'est, tout bien considéré, mieux partagée que chez nous. Le contraire serait étrange. Le gouvernement de l'époque n'y est pour rien, aucun gouvernement n'en a le mérite. Notre pays est encore jeune; il possède des ressources encore plus ou moins intactes, il renferme de vastes ressources encore largement inutilisées et nous ne connaissons pas encore, nous cherchons même à les éviter, les conditions qui caractérisent les grandes villes du vieux monde et, malheureusement aussi, quelques villes américaines où une industrialisation anormale a fait naître les taudis et l'encombrement. Il importe donc que l'on reconnaisse parfaitement qu'en présentant cette mesure de sécurité sociale nous ne voulons nullement proclamer que notre pays se trouve dans une situation plus désavantageuse que d'autres, mais que nous cherchons à maintenir nos normes actuelles d'existence.

Je parlerai maintenant, en terminant, de l'opinion que l'on a exprimée et que l'on continuera d'exprimer en divers milieux, savoir, que l'assurance sociale va en quelque sorte porter les gens à relâcher leurs efforts, ou que, en d'autres termes, les faibles se trouveront favorisés aux dépens des forts. Voilà une opinion assez répandue, et elle a été exprimée ici aujourd'hui même. Autrement dit, on croit que l'assistance de l'Etat et d'autres mesures analogues vont probablement engager les gens à cesser de travailler, qu'ils s'en remettront à l'Etat pour leur subsistance et que loin d'être utiles à la société, d'améliorer le sort des citoyens et d'augmenter la prospérité de la nation tout entière, ces mesures auront un effet déprimant, attendu que les citoyens ne devraient pas pouvoir compter sur l'Etat, mais se tirer d'affaires seuls. J'ai beaucoup étudié cet aspect de la question et si je croyais que des mesures de sécurité sociale pourraient donner lieu à des conséquences de ce genre, je serais le premier à les condamner. Mais, si l'on examine la question plus attentivement, on se rendra compte que les mesures de sécurité sociale, plus précisément l'assurance sociale, permettent à ceux qui doivent vivre dans les conditions actuelles de notre société moderne, de conserver leur santé et leurs forces afin qu'ils ne soient pas à la charge de la société mais qu'ils puissent se rendre utiles à la collectivité.

Mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Graydon) a fait allusion au livre que j'ai publié il y a quelques années, *Industry and Humanity*, traité sur les principes fondamentaux de la restauration industrielle. Si la Chambre veut bien m'excuser, je puis résumer ce que j'ai à dire, en citant quelques

[Le très hon. Mackenzie King.]

passages de ce que j'écrivais alors sur cet aspect de la question. A mon sens, c'est la plus importante des considérations que nous ayons à étudier. J'ai dit pourquoi, selon moi, les mesures de sécurité sociale sont nécessaires et j'ai indiqué le véritable but de l'assurance-chômage, des pensions de vieillesse, des prestations d'invalidité et de maladie, et ainsi de suite. Ce que je vais citer n'a pas été écrit en vue des élections ou d'une campagne quelconque; je l'ai écrit à un moment où je n'étais pas au Parlement et alors que je m'employais à d'autres tâches, par exemple, la solution des problèmes d'après-guerre. Ce texte a été publié en 1918; on le trouvera à la page 346 de la première édition. Une édition abrégée de ce livre a été publiée en 1935; dans cette édition, le passage que je cite est à la page 176.

L'assurance-chômage reconnaît qu'il faut prendre autant de soin du particulier réduit à l'inaction que de la machine. Elle reconnaît aussi que le chômage constant et général est la plus grande menace contre le niveau de la vie et le minimum de conditions hygiéniques d'existence. Lorsque l'oisiveté découle de l'ordre social et non de la volonté des particuliers, elle impose à l'Etat l'obligation de veiller à la sauvegarde de ses propres ressources, autant dans l'intérêt du bien-être social que dans celui du particulier.

L'indemnité aux ouvriers, l'assurance en cas de maladie et d'invalidité, les pensions aux veuves, les allocations aux mères et aux enfants, tiennent compte des changements survenus dans les relations personnelles au sein de l'industrie, et des désavantages permanents issus de nouvelles conditions. La législation sociale dont ces mesures sont l'expression repousse comme indigne l'idée que des hommes et des femmes se constituent les victimes volontaires d'accidents, de maladies, de la mauvaise santé, de l'indigence, plus qu'ils ne recherchent librement un esclavage quelconque. Elle reconnaît la difficulté de distinguer entre les accidents de l'industrie et les maladies professionnelles, et aussi entre les maladies professionnelles et les maladies d'origine différente, elle reconnaît de même l'impossibilité de ne pas attribuer aux conditions économiques que cause l'excès de maladies évitables au sein de la société. Elle constate que les dettes posent des entraves à la santé comme à la liberté, que la maladie est la cause la plus fréquente de l'indigence chez les individus, et que c'est le plus souvent durant les crises pénibles que surviennent les infirmités qui marquent toute une existence. Prévenir l'affaiblissement moral de l'ouvrier est tout aussi important qu'empêcher l'infirmité et la maladie de s'attaquer à son corps. Plusieurs sont pris de découragement lorsque, sans qu'il ait été de leur faute ou de celle de leurs familles, les accidents atténuent leur efficacité d'une façon permanente, ou que le chômage ou la maladie épuise le compte d'épargne, ou qu'une naissance à la maison devient un fardeau au lieu d'une cause de joie. Le manque de caractère et d'esprit d'économie est maintes fois à la racine de l'invalidité et de l'indigence, mais elles s'expliquent aussi souvent par l'insuffisance d'un contrôle social efficace. La société a une certaine obligation d'apporter remède aux maux qu'elle n'a pas su convenablement prévenir.